

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

UN ÉPISODE DU RETOUR DE L'ILE D'ELBE LES TROUPES DU GÉNÉRAL MARCHAND A LA MURE

GREFFE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE RENNES
ANNÉE 1816

INTERROGATOIRE DE LESSARD, CHEF DE BATAILLON, FAIT LE 23 FÉVRIER
1816 PAR LE JUGE D'INSTRUCTION PRÈS LE TRIBUNAL DE RENNES, SUR
COMMISSION ROGATOIRE DE PRÉTET, COMMISSAIRE DU ROI PRÈS LE
CONSEIL DE GUERRE DE GRENOBLE.

D. — Vos noms et prénoms, etc.

R. — Je me nomme Lessard, âgé de trente-sept ans, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, demeurant à Rennes rue Coetquen.

D. — Quand est-il parti de Grenoble ?

R. — Le 6 mars 1815 à 3 heures de l'après-midi.

D. — Quelles étaient vos instructions ?

R. — De faire sauter le pont de Ponteau à 3/4 de lieue en avant de Lamure sur la route de Gap lors de l'arrivée des troupes de Bonaparte.

D. — Avez-vous exécuté ces instructions ?

R. — Non, car les troupes de Bonaparte étaient à Lamure avant moi.

D. — Quel rapport M. Lessard a-t-il fait au capitaine Randon, aide de camp du général Marchand, lorsque celui-ci est allé le trouver de la part de son général ?

R. — Lorsque le capitaine Randon arriva je lui demandai s'il m'apportait des ordres du général, il me répondit que non, qu'il était venu à Vizil

Mémoires et Documents.

pour savoir ce qui s'y passait et qu'ayant appris que je n'en étais qu'à une lieue il était venu me voir.

D. — L'aide de camp vous a-t-il donné des ordres et dans ce cas en quoi consistent-ils ?

R. — Il ne m'en remit ni verbalement ni par écrit. Alors le capitaine Randon voulut monter à cheval, dans le même moment j'appris que Bonaparte venait d'arriver en présence de mes avant-postes.

D. — Quelle heure pouvait-il être alors ?

R. — De midi à une heure. Bonaparte envoya un officier de la suite qui demanda à me parler. J'étais alors près de mon avant-poste avec M. Randon et l'officier qui commandait cette garde, l'envoyé de Bonaparte demanda à me parler, je lui répondis que j'avais des ordres de ne pas communiquer. Cet officier retourna vers Bonaparte. Quelque temps après il en vint un autre, M. Raoul, capitaine d'artillerie de la garde, me dire qu'il venait de la part de Bonaparte me prier d'aller lui parler ou de lui envoyer un officier. Je lui répondis que ni moi ni mes officiers sous mes ordres ne quitteraient leurs postes. Alors cet officier me dit avec humeur, que je répondais sur ma tête des événements qui allaient se passer et retourna vers Bonaparte. Fort peu de temps après Bonaparte fit descendre ses troupes sur la grande route et toutes couraient sur moi et les miens en criant : « Nous sommes des Français ; nous sommes vos frères ! »

D. — Pourriez-vous nous désigner par quelques circonstances de localité très précises quelle était dans ce moment votre position et celle de Bonaparte et quelle heure il était alors ?

R. — La route est encaissée sous les montagnes. J'avais fait garder tous les chemins vicinaux qui y aboutissent. Mon bataillon était masqué par un accident du terrain. Nos postes détachés étaient en vue ainsi que l'avant-garde. J'étais à la dernière maison. En avant du village de la Frêle¹ les troupes de Bonaparte m'étaient masquées par un coude que la route fait en cet endroit ; mais je pouvais facilement le distinguer, lui, son état-major et les officiers qui l'accompagnaient. Il était alors 3 heures de l'après-midi.

Bonaparte vint à moi. Je m'étais retiré vers mon bataillon et s'adressant aux troupes il leur dit :

« Soldats, si vous voulez tirer vous êtes les maîtres. Ne me reconnaissez-vous pas pour votre Empereur et votre ancien général ? Ce ne sont pas des motifs d'ambition qui me ramènent au milieu de vous.

« Les quarante-cinq Pairs, têtes du gouvernement de Paris, m'ont envoyé chercher à l'île d'Elbe et mon retour est appuyé par les trois premières puissances de l'Europe ». Alors les soldats et le peuple crièrent : « Vive l'Empereur ».

D. — Que faisait en ce moment l'aide de camp du général ?

1. C'est Laffray.

L'affaire de La Mure.

R. — Au moment où les troupes de Bonaparte coururent sur nous, l'aide de camp du général eut le temps de monter à cheval et la vitesse de sa monture le sauva de leurs mains. Je vis un cavalier de la suite de Bonaparte le poursuivre et ce cavalier dit devant moi : « Si je l'avais attrapé, *le Bougre*, j'allais joliment l'arranger. » J'ai su par les habitants de Vizil qu'il l'avait poursuivi jusqu'à l'entrée de cette ville.

D. — A quelle distance le village de la Frêle est-il de la petite ville de Vizil.

R. — Une lieue de montagne à descendre.

D. — Avez-vous entendu l'aide de camp crier de faire feu au moment où les lanciers de Bonaparte ont abordé le bataillon du 5^e de ligne ?

R. — Non et s'il l'a dit personne ne l'a entendu.

D. — Vous avait-il donné l'ordre de faire feu ?

R. — Non et d'après l'ordre que j'ai exhibé il n'en est pas fait mention.

Et à l'endroit nous avons invité M. Lessard à déposer l'ordre que lui a transmis le 5 mai 1915 le général Marchand pour avoir été signé et paraphé par lui et être avec le présent procès-verbal transmis à M. Prétet, rapporteur du Conseil de Guerre de la 6^e division, ce qu'il a fait à l'instant.

D. — Combien de temps Bonaparte en personne est-il resté en vue de vos troupes et à quelle distance était-il ?

R. — Deux à trois heures à la portée de fusil. Tous mes soldats se joignirent à ses troupes et je rentrai ensuite avec le bataillon à Grenoble.

D. — Pourquoi n'avez-vous pas ordonné de faire feu ?

R. — Je n'en avais pas l'ordre quand je partis de Grenoble. Le général Marchand se borna à m'ordonner de faire sauter le pont de Ponteau d'après l'ordre que je vous présente. Je lui objectai en calculant tout ce que je savais de la marche de Bonaparte que j'arriverais trop tard. Il m'assura du contraire en présence de M. Roussy colonel de mon régiment.

D. — Par l'effet de quelles circonstances arrivâtes-vous trop tard pour faire sauter le pont de Ponteau ?

R. — On me fit partir le 6 à 3 heures de l'après-midi et j'avais 10 lieues à faire.

D. — Quelles dispositions ont montré les troupes que vous commandiez pendant la marche de Grenoble à Lamure ?

R. — M. le colonel du 5^e de ligne accompagna mon bataillon 3/4 de lieue sur la route. Là il fit former le carré et rappela aux troupes le serment de fidélité qu'elles avaient fait au Roi en jurant de suivre leur drapeau partout où l'honneur les appellerait. Les cris de, Vive le Roi, se firent entendre. Je continuai ma route. A mon arrivée à Vizil des enfants vinrent à moi en criant, Vive l'Empereur. Je fis faire halte, passai sur le front et ordonnai de marcher en ordre et en silence.

Mémoires et Documents.

Arrivé de l'autre côté de la ville je fis faire halte à ma troupe tant pour lui laisser prendre haleine que pour attendre la compagnie de sapeurs, la poudre et les outils qui devaient servir à faire sauter le pont de Ponteau. Il était déjà nuit. J'entendis en traversant la ville plusieurs soldats de mon bataillon dire : « On s'arrangera comme on voudra, mais on ne se battra pas contre nos camarades. » Pendant le repos de ma troupe je montai rapidement chez le propriétaire du château de cette ville et écrivis à M. le comte Marchand pour lui rendre compte de ce qui venait de se passer à Vizil. Aussitôt l'arrivée de la compagnie de sapeurs je continuai ma route sur Lamure. A une lieue de cette ville mon adjudant-major qui était parti une heure avant moi de Grenoble pour faire préparer le logement vint au-devant de moi pour me prévenir que l'avant-garde de Bonaparte était à Lamure. Je présume qu'il pouvait être 9 heures du soir.

D. — Quel rapport vous fit votre adjudant-major ?

R. — Que les deux avant-gardes se rencontrèrent sur la place de Lamure, que l'adjudant-major des troupes de Bonaparte proposa à celui du 5^e de boire la goutte, que ce dernier refusa, réunit de suite les six fourriers qui l'accompagnaient et revint au-devant de moi pour me rendre compte de ce qui venait de se passer à Lamure. Etant encore dans Lamure l'adjudant-major aperçut un papier aux mains d'un de ses fourriers qu'il cherchait à lire au clair de lune. L'adjudant-major s'en saisit et me le remit à son retour, c'était une des proclamations de Bonaparte. Après avoir reçu ce rapport je continuai ma route, je marchais seul en avant de mon avant-garde. J'aperçus un homme qui venait à moi, je criai, qui vive ? A ce cri il se jette dans le fossé, je courus dessus et lui ordonnai de venir à moi. Il s'approcha. Je m'aperçus qu'il avait quelque chose de volumineux sous sa capote, je lui demandai ce que c'était, il me répondit que c'était ses effets. Je voulus les voir, alors il me déclara que c'était les papiers que le général, qui venait d'arriver à Lamure, lui avait ordonné de porter à Grenoble. Je m'emparai des papiers et le clair de lune me permit de distinguer l'*Aigle* et le mot *Proclamation*. Je mis le tout dans mes poches et confiai à la garde de deux grenadiers l'homme qui en était porteur.

D. — Avez-vous connaissance du moment de l'arrivée du gros des troupes de Bonaparte dans Lamure.

R. — Je continuai ma route vers Lamure toujours marchant en avant de mon avant-garde. A mon arrivée à l'entrée du faubourg de Lamure on cria, qui vive ? Je fis répondre par le sous-officier qui commandait mes éclaireurs le numéro de mon régiment. Alors un officier des troupes de Bonaparte s'avança en priant de s'arrêter une minute, que le général allait venir parler au chef de cette troupe. Effectivement M. le général Cambronne arriva et demanda le commandant. Je fis répondre que j'étais à

L'affaire de La Mure.

placer des postes et que je n'avais pas besoin de m'aboucher avec lui. Le général attendit quelque temps et pria une deuxième fois de m'aller chercher. Je lui fis la même réponse. Pendant cet intervalle le général Cambronne demanda aux voltigeurs s'ils étaient contents de leur sort, un seul répondit : *Nous dormons comme des cochons, douze heures par jour.*

Le général Cambronne demanda une troisième fois si je ne voulais pas lui parler, lui ayant fait répondre que non, il rentra de suite en ville. Tout aussitôt j'entendis battre la grenadière. Je me rendis près de mon bataillon et fis charger les armes. C'est alors que j'entendis plusieurs soldats dire, il ne faut pas *bourrer fort*, car ça ira moins loin. Alors je consultai plusieurs officiers de mon bataillon qui se trouvaient près de moi qui me répondirent qu'ils croyaient qu'il vaudrait mieux retourner en arrière, attendre le jour et recevoir les ordres de M. le général Marchand.

D. — L'homme que vous arrêtâtes porteur de proclamations de Bonaparte vous a-t-il dit qui les lui avait remises ?

R. — Oui. Il me dit que c'était le général qui venait d'arriver à Lamure. La manière dont il me le dépeignit se rapportait au général Cambronne. Le tumulte allant croissant dans Lamure et craignant d'être enveloppé avec les deux cent cinquante hommes que j'avais, je me décidai à me retirer en arrière pour m'emparer du défilé de la Frêle seul point par lequel on peut déboucher dans le bassin de Grenoble. Ayant de l'artillerie avec moi il était 4 ou 5 heures du matin lorsque j'arrivai à cet endroit. J'écrivis de suite à M. le comte Marchand pour lui rendre compte de ce qui était arrivé à la porte de Lamure et du motif de mon arrivée à Vizil. Je donnai communication de ma lettre au chef de bataillon du génie qui était avec moi et qui devait diriger les travaux du pont, je ne me rappelle pas son nom. Postérieurement ce chef de bataillon disparut sans que je puisse dire le moment. Je m'occupai après avoir écrit à M. le comte Marchand de reconnaître la localité et tous les chemins qui conduisent aux villages de la montagne. Un monsieur du village de la Frêle qui se trouvait dans la cour adjacente à la cour du poste me voyant passer sur sa propriété me demanda s'il y avait quelque chose pour son service, je lui répondis que je passais dans sa cour parce que cela abrégait mon chemin. Après différentes courses dans ce village ce même monsieur m'engagea à aller me rafraîchir chez lui, je refusai. Dans le cours de la matinée un monsieur dont j'ignorais le nom et que j'ai su depuis être M. Dumolard, membre du corps législatif, m'engagea à aller me rafraîchir dans la même maison, je refusai. Vers 11 heures du matin un monsieur qu'on m'a dit être de Grenoble dont le nom est *Flutel* ou avocat *Flatel*, à Grenoble, arrivé de Lamure fut surpris par moi lisant une proclamation de Bonaparte à mes soldats, je lui arrachai des mains son papier et lui demandai d'où il venait ? de Lamure, me répondit-il ; Bonaparte y est-il arrivé ? L'avez-vous

Mémoires et Documents.

vu ? Le connaissez-vous ? A toutes ces questions il me répondit affirmativement. Au même moment un sergent vint me faire le rapport que quantité de paysans passaient dans la montagne. Après avoir réprimandé fortement cet individu je me rendis pour voir ce qui se passait et je vis au même instant cet individu entrer dans la maison ci-dessus désignée comme étant à M. Dumolard. D'après ce que je venais d'apprendre de l'individu dont je n'ai pu dire précisément le nom j'avais la presque certitude que Bonaparte était à Lamure et j'écrivis de suite au général Marchand pour l'en prévenir et lui demander de nouveaux ordres par le même ordonnance. J'écrivis à mon colonel et l'engageai à voir le général Marchand pour lui parler de la position critique dans laquelle je me trouvais. M. le Colonel reçut ma lettre, car il en donna alors connaissance à plusieurs officiers de son régiment. C'est une heure après qu'arriva l'aide de camp du général Marchand, mais il ne m'apporta pas d'ordres ni de réponses aux lettres que j'avais écrites au général. D'après ce qu'il me dit il montrait que ce serait de son propre mouvement qu'il serait venu de Vizil au village de la Frèle.

D. — Avez-vous eu connaissance que Bonaparte ait fait poursuivre l'aide de camp parce qu'il avait commandé de faire feu et que même il promettait 50 napoléons si on le lui ramenait ?

R. — Je sais seulement qu'il a été poursuivi par un cavalier et j'ai entendu dire à des officiers de la suite de Bonaparte que des paysans avaient été détachés pour faire le tour de la montagne et arrêter ceux qui voudraient fuir, mais qu'ils étaient arrivés trop tard.

Reprenant le fil de mon récit, Bonaparte après son entrée dans le village me fit marcher à la gauche de sa garde et envoya le général Cambronne prendre le commandement des troupes sous mes ordres. Nous arrivâmes à la porte de Grenoble dans laquelle j'entendis frapper avec des leviers à coups redoublés pour enfoncer les portes, elles cédèrent. Bonaparte et sa troupe entrèrent en ville. Je conduisis mon bataillon à la caserne et me rendis de suite chez mon colonel, il était absent. Bonaparte l'avait fait demander à son retour, il me dit que Bonaparte n'était pas content de nous.

D. — Que devint à cette époque le général Marchand ?

R. — Mon colonel me dit qu'il était parti une heure avant l'arrivée de Bonaparte à Grenoble.

J'ajoute à ma déposition que lorsque M. Raoul, seul officier qui me fut envoyé par Bonaparte, eut demandé à me parler en particulier, je lui dis en présence de M. Randon et de ma garde que n'ayant rien de mystérieux à recevoir de lui il pouvait parler.

N'ayant pu rien obtenir de moi il retourna vers Bonaparte. Ce même officier me dit à l'hôtel des *Trois Dauphins* à Grenoble en présence de plu-

L'affaire de La Mure.

sieurs officiers et notamment de M. Rarquasse alors major du 5^e régiment et maintenant lieutenant-colonel du 1^{er} régiment infanterie de la Garde Royale que si je m'étais éloigné de quelques pas il m'eût enlevé sur le cou de son cheval.

Lecture faite, etc.

La minute est signée :

LESSARD.

CHELET, juge d'instruction.

LODIN, greffier.

COPIE DE L'ORDRE DONNÉ LE 6 MARS 1815 PAR LE GÉNÉRAL MARCHAND

Il est ordonné à un bataillon du 5^e de ligne de partir aujourd'hui de Grenoble pour se rendre à Lamure pour protéger les ouvrages qu'une compagnie de sapeurs est chargée de faire pour faire sauter le pont de Ponteau au moment où les troupes de Bonaparte se montreraient.

A compter de demain 7 mars le commandant de ce bataillon ne laissera plus passer personne pour aller du côté de Gap et laissera passer ceux qui viendront. Il fera reconnaître en remontant la rivière les gués et passages qui pourraient s'y trouver et tâchera de les faire rendre impraticables s'il y a moyen.

Dans le cas où les troupes de Bonaparte se montreraient M. le commandant ferait sauter le pont et se retirerait à Grenoble. Il pourrait attendre quelque temps pour observer le mouvement des troupes dans le cas où il pourrait le faire sans se compromettre.

Il prendra du reste toutes les précautions qui lui seront suggérées par les circonstances pour avoir des renseignements positifs sur la marche de l'ennemi, ses projets, etc., et profitera de toutes les circonstances pour me tenir informé de tout ce qui se passera.

Grenoble, le 6 mars 1815.

Signé : MARCHAND.

Pour copie conforme le juge d'instruction CHELET.

Le 10 mars 1816 avis de réception de ces pièces par le chef de bataillon PRÉTET rapporteur.

[*On rapprochera avec intérêt ce document du récit d'Henry Hous-saye, 1815, livre II, ch. 2 : les mesures de défense de Marchand, — le Défilé de Laffray. — E. D.*]